# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM**

Numéro SIRET: 21220321000019

POSTE COMPTABLE : CFP de ROSTRENEN

M14

## **BUDGET PRIMITIF**

voté par nature

**BUDGET: BUDGET COMMUNAL** 

**ANNEE 2018** 

Code INSEE	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM	ВР
22321	BUDGET COMMUNAL	2018

I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 730
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	168
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate
740 163,00	670,81	389,97	754,97

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	990,88	621,00
2	Produit des impositions directes/population	346,29	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 047,85	778,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 121,59	253,00
5	Encours de dette/population	879,65	621,00
6	DGF/population	286,73	171,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	48,32%	42,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	128,57%	89,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	107,04%	32,50%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83,95%	79,80%

B-1-1-A

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations

<sup>(</sup>statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
I - INFORMATIONS GENERALES	ı	]
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
	VUE D'ENSEMBLE				
	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SE DE FONCTIONNE!		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 072 777,00	1 82	2 777,00	
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 25	0 000,00	
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 072 777,00	2 07	2 777,00	
	IN	IVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SE D'INVESTISSEMI		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 429 780,42	1 16	1 527,38	
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	142 064,34	30	3 596,50	
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde posit	if) 6 720,88	
<del></del>	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 571 844,76	2 57	1 844,76	
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 644 621,76	4 64	4 621,76	

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL

ВP

2018

4

ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles

<sup>(4)</sup> l'utal de la section de l'introdimentair - ARR + isolata le poire + declis de l'introdimentaire l'introdiction d'investissement e RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	507 016,00	0,00	520 370,00	520 370,00	520 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	801 212,00	0,00	828 362,00	828 362,00	828 362,00
014	Atténuations de produits	25 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	173 664,20	0,00	189 296,70	189 296,70	189 296,70
	Total des dépenses de gestion courante	1 507 392,20	0,00	1 564 528,70	1 564 528,70	1 564 528,70
66	Charges financières	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	31 700,00	31 700,00	31 700,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	20 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
T	otal des dépenses réelles de fonctionnement	1 652 392,20	0,00	1 724 228,70	1 724 228,70	1 724 228,70
023	Virement à la section d'investissement (5)	276 475,99		273 456,88	273 456,88	273 456,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	74 803,81		75 091,42	75 091,42	75 091,42
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses d'ordre de fonctionnement	351 279,80		348 548,30	348 548,30	348 548,30
	TOTAL	2 003 672,00	0,00	2 072 777,00	2 072 777,00	2 072 777,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

2 072 777,00 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	32 100,00	0,00	32 150,00	32 150,00	32 150,00
73	Impôts et taxes	1 065 321,00	0,00	1 072 809,00	1 072 809,00	1 072 809,00
74	Dotations, subventions et participations	585 991,00	0,00	609 363,00	609 363,00	609 363,00
75	Autres produits de gestion courante	46 800,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
	Total des recettes de gestion courante	1 733 212,00	0,00	1 760 822,00	1 760 822,00	1 760 822,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	450,00	0,00	450,00	450,00	450,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			51 500,00	51 500,00	51 500,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 733 672,00	0,00	1 812 777,00	1 812 777,00	1 812 777,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	1 753 672,00	0,00	1 822 777,00	1 822 777,00	1 822 777,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 250 000,00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 072 777,00

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	338 548,3
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(4)</sup> SI la commune o ul l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires. (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

 $<sup>(6) \</sup> Solde \ de \ l'opération \ DF \ 023 + DF \ 042 - RF \ 042 \ ou \ solde \ de \ l'opération \ RI \ 021 + RI \ 040 - DI \ 040.$ 

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL		2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	]
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 892,00	967,00	5 000,00	5 000,00	5 967,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	1,00	1,00	1,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 872 313,66	141 097,34	1 783 280,42	1 783 280,42	1 924 377,76
	Total des dépenses d'équipement	1 880 205,66	142 064,34	1 788 281,42	1 788 281,42	1 930 345,76
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	615 500,00	0,00	616 500,00	616 500,00	616 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa	1	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Total des dépenses financières	629 500,00	0,00	630 500,00	630 500,00	630 500,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 509 705,66	142 064,34	2 418 781,42	2 418 781,42	2 560 845,76
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			999,00	999,00	999,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		10 999,00	10 999,00	10 999,00
	TOTAL	2 529 705,66	142 064,34	2 429 780,42	2 429 780,42	2 571 844,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 844,76

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 930,50	303 596,50	40 000,00	40 000,00	343 596,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	809 930,50	303 596,50	540 000,00	540 000,00	843 596,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	90 024,77	0,00	37 081,89	37 081,89	37 081,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	268 814,41	0,00	234 898,19	234 898,19	234 898,19
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa	1	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	358 839,18	0,00	271 980,08	271 980,08	271 980,08
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 168 769,68	303 596,50	811 980,08	811 980,08	1 115 576,58
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	276 475,99		273 456,88	273 456,88	273 456,88
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	74 803,81		75 091,42	75 091,42	75 091,42
041	Opérations patrimoniales (4)	·		999,00	999,00	999,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	351 279,80		349 547,30	349 547,30	349 547,30
	TOTAL	1 520 049,48	303 596,50	1 161 527,38	1 161 527,38	1 465 123,88

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 106 720,88 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 571 844,76

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excellent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	338 548,30
FONCTIONNEMENT (10)	

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL		2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	]
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

- (2) Installe en Las de reprise de restrictue precedent (après vote du compte administratif du si reprise anticipée des resultats).

  (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

  (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

  (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par (a) A servir indipentent anni le cadre de budgets annexes.

  (b) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un
- exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

  (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL BP 2018
--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

#### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	520 370,00		520 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	828 362,00		828 362,00
014	Atténuations de produits	26 500,00		26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	189 296,70		189 296,70
66	Charges financières	102 000,00	0,00	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	31 700,00	0,00	31 700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00	75 091,42	80 091,42
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 000,00		21 000,00
023	Virement à la section d'investissement		273 456,88	273 456,88
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 724 228,70	348 548,30	2 072 777,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 777,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	616 500,00	0,00	616 500,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 924 377,76		1 924 377,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	5 967,00	0,00	5 967,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1,00	999,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	10 000,00	10 000,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	14 000,00		14 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 560 845,76	10 999,00	2 571 844,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 844,76

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
Г			1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

#### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 150,00		32 150,00
72	Travaux en régie		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	1 072 809,00		1 072 809,00
74	Dotations, subventions et participations	609 363,00		609 363,00
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00	0,00	43 500,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	450,00	0,00	450,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	51 500,00	0,00	51 500,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 812 777,00	10 000,00	1 822 777,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	250 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 777.00

	INVESTISSEMENT	Opérations ré	elles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		37 081,89	0,00	37 081,89
13	Subventions d'investissement		343 596,50	999,00	344 595,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)		500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations			75 091,42	75 091,42
45	Opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement			273 456,88	273 456,88

880 678,39

		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 106 720,88
-		+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068	234 898,19
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 844,76

349 547,30

1 230 225,69

Produits des cessions d'immobilisations Recettes d'investissement - Total

9

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires (2) Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié. (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018	

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	507 016,00	520 370,00	520 370,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	85 000,00	85 000,00	85 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	350,00	350,00	350,00
60624	Produits de traitement	5 000,00	8 000,00	8 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	40 000,00	40 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60636 6064	Vêtements de travail	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6065	Fournitures administratives	3 500,00 4 600,00	3 500,00 3 500,00	3 500,00 3 500,00
6067	Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Fournitures scolaires	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	11 000,00	11 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Terrains	5 000,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	20 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	22 746,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	12 000,00	12 000,00
61524	Bois et forêts	7 000,00	7 000,00	7 000,00
61551	Matériel roulant	8 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6156	Maintenance	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	13 000,00	13 000,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	11 000,00	11 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226 6227	Honoraires Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	9 500,00 3 500,00	9 500,00 4 000,00	9 500,00 4 000,00
6231	Annonces et insertions	1 100,00	1 200,00	1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	20,00	20,00
62876	A un GFP de rattachement		3 500,00	3 500,00
62878	A d'autres organismes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	21 000,00	28 000,00	28 000,00
63512	Taxes foncières	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes,(autres organismes)	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	801 212,00	828 362,00	828 362,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations Versées au F.N.A.L.	500,00	600,00	600,00
6336 6338	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6338 6411	Autres impôts, taxes ,sur rémunérations Personnel titulaire	1 600,00 480 000,00	1 600,00 500 000,00	1 600,00 500 000,00
6413	Personnel non titulaire	50 612,00	50 612,00	50 612,00

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018	
--	----	------	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 000,00	85 000,00	85 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	130 000,00	135 000,00	135 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 500,00	32 000,00	32 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	350,00	350,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	25 500,00	26 500,00	26 500,00
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
739211	Attributions de compensation	24 000,00	25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	173 664,20	189 296,70	189 296,70
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	72,70	72,70	72,70
6531	Indemnités	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6532	Frais de mission	500,00	250,00	250,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 800,00	2 800,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6535	Formation	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	14 000,00	14 000,00
65548	Autres contributions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	23 976,00	25 431,00	25 431,00
65733	Départements	400,00	400,00	400,00
657348	Autres communes	100,00	350,00	350,00
657351	GFP de rattachement	171,00	0,00	0,00
657361	Caisse des Ecoles	10 508,00	13 562,00	13 562,00
657362	CCAS	4 431,00	4 431,00	4 431,00
65738	Autres organismes publics	605,50	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	57 000,00	56 000,00	56 000,00
007.1	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	1 507 392,20	1 564 528,70	1 564 528,70
66	Charges financières (b)	102 000,00	102 000,00	102 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	31 700,00	31 700,00
6711				· ·
	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00	200,00	200,00
673 678	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00 300,00	1 500,00 30 000,00	1 500,00
68	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	5 000,00	30 000,00 <b>5 000,00</b>
6875	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)  Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnels	20 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	21 000,00	21 000,00	21 000,00
022	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 652 392,20	1 724 228,70	1 724 228,70
222		-	,	·
023	Virement à la section d'investissement	276 475,99	273 456,88	273 456,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	74 803,81	75 091,42	75 091,42
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	74 803,81	75 091,42	75 091,42
1	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	351 279,80	348 548,30	348 548,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	351 279,80	348 548,30	348 548,30
тот	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 003 672,00	2 072 777,00	2 072 777,00

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
III - VOTE DU BUDGET	III	]
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	<b>A</b> 1	

	+
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 777,00

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote l-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL BE	P 2018	l
---	--------	---

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 100,00	32 150,00	32 150,00
7022	Coupes de bois	700,00	700,00	700,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	10 500,00	10 500,00	10 500,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	300,00	300,00	300,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00	1 700,00	1 700,00
70631	A caractère sportif	9 500,00	9 500,00	9 500,00
70632	A caractère de loisirs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067 70688	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	5 000,00	5 500,00	5 500,00
70688	Autres prestations de services par d'autres redevables	300,00 1 300,00	150,00 1 300,00	150,00 1 300,00
70070 <b>73</b>	Impôts et taxes	1 065 321,00	1 072 809,00	1 072 809,00
	·	· ·	·	
73111	Taxes foncières et d'habitation	596 998,00	599 080,00	599 080,00
73212 73223	Dotation de solidarité communautaire	438 323,00	435 729,00	435 729,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales.  Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	20 000,00 10 000,00	23 000,00 15 000,00	23 000,00 15 000,00
74	Dotations, subventions et participations	585 991,00	609 363,00	609 363,00
	· · ·		·	•
7411 74121	Dotation forfaitaire  Dotation de solidarité rurale	280 000,00	282 538,00 176 724,00	282 538,00
74121 74127	Dotation de solidante rurale  Dotation nationale de péréquation	160 000,00 28 000,00	36 786,00	176 724,00 36 786,00
74718	Autres	6 000,00	4 500,00	4 500,00
7473	Départements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74748	Autres communes	17 000,00	12 000,00	12 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	709,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	3 000,00	2 500,00	2 500,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	14 243,00	12 579,00	12 579,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	61 509,00	66 156,00	66 156,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 530,00	8 580,00	8 580,00
7488	Autres attributions et participations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	46 800,00	43 500,00	43 500,00
752	Revenus des immeubles	45 000,00	42 500,00	42 500,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 800,00	1 000,00	1 000,00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 733 212,00	1 760 822,00	1 760 822,00
76	-74+75+013) Produits financiers (b)	10.00	5.00	E 00
	( )	10,00	5,00	5,00
761 	Produits de participations	10,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels (c)	450,00	450,00	450,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	200,00	200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	250,00	250,00	250,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)		51 500,00	51 500,00
7875	Reprises sur prov. pour risques et charges exceptionnels		51 500,00	51 500,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 733 672,00	1 812 777,00	1 812 777,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	20 000,00	10 000,00	10 000,00
тот	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 753 672,00	1 822 777,00	1 822 777,00

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	250 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 777,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote l-B.
 (3) Hors restes à réaliser.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018	l
--	----	------	---

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	7 892,00	5 000,00	5 000,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	7 892,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		1,00	1,00
21571	Matériel roulant - Voirie		1,00	1,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 172 (5)	104 710,50	57 970,00	57 970,00
	Opération d'équipement n° 173 (5)	122 447,36	200 000,00	200 000,00
	Opération d'équipement n° 176 (5)	20 000,00	45 900,00	45 900,00
	Opération d'équipement n° 177 (5)	91 508,96	239 700,00	239 700,00
	Opération d'équipement n° 185 (5)	16 862,60	7 000,00	7 000,00
	Opération d'équipement n° 206 (5)	170 000,00	20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 213 (5)	218 394,40	176 849,93	176 849,93
	Opération d'équipement n° 229 (5)	20 000,00	135 860,49	135 860,49
	Opération d'équipement n° 234 (5)	1 068 110,78	900 000,00	900 000,00
	Opération d'équipement n° 236 (5)	40 279,06	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 880 205,66	1 788 281,42	1 788 281,42
16	Emprunts et dettes assimilées	615 500,00	616 500,00	616 500,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	27 000,00	27 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	87 000,00	87 000,00	87 000,00
16449	Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	500 000,00	500 000,00	500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Total des dépenses financières	629 500,00	630 500,00	630 500,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 509 705,66	2 418 781,42	2 418 781,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	20 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)		999,00	999,00
21571	Matériel roulant - Voirie		999,00	999,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	20 000,00	10 999,00	10 999,00
то	TAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 529 705,66	2 429 780,42	2 429 780,42

	+	
RESTES A REALISER 2017 (11)	142 064,34	
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	NTICIPE (11) 0,00	
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 844,76	

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
III - VOTE DU BUDGET	111	]
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modallités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail de Hoatitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
COMMONE DE CAMPITATIONE AND DE L'ELMI - LE - DODOLT COMMONAL	<b>–</b>	20.0

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 930,50	40 000,00	40 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	5 925,00	0,00	0,00
1322	Régions	1 138,50	0,00	0,00
1323	Départements	6 949,00	40 000,00	40 000,00
1328	Autres	1 518,00	0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	172 500,00	0,00	0,00
1348	Autres	121 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16449	Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	809 930,50	540 000,00	540 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	358 839,18	271 980,08	271 980,08
10222	F.C.T.V.A.	88 024,77	35 081,89	35 081,89
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	268 814,41	234 898,19	234 898,19
	Total des recettes financières	358 839,18	271 980,08	271 980,08
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 168 769,68	811 980,08	811 980,08
021	Virement de la section de fonctionnement	276 475,99	273 456,88	273 456,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	74 803,81	75 091,42	75 091,42
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	39 598,22	39 885,83	39 885,83
28041642	SPIC - Bâtiments et installations	21 145,28	21 145,28	21 145,28
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	14 060,31	14 060,31	14 060,31
тот	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	351 279,80	348 548,30	348 548,30
041	Opérations patrimoniales (9)		999,00	999,00
13258	Autres groupements		999,00	999,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	351 279,80	349 547,30	349 547,30
то	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 520 049,48	1 161 527,38	1 161 527,38

303 596,50
+
1 106 720,88
=
2 571 844,76

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL E	BP :	2018
--	------	------

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	

# OPERATION D'EQUIPEMENT N° 172 LIBELLE: ACQUISITION MATERIEL DIVERS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	914 754,73	a 33 997,25	57 970,00	b <b>57 970,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	7 034,54	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	7 034,54	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	907 720,19	33 997,25	57 970,00	57 970,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	18 476,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	278 748,22	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	44 898,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	310 990,31	33 997,25	24 770,00	24 770,00	
2182	Matériel de transport	5 120,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	150 653,51	0,00	28 200,00	28 200,00	
2184	Mobilier	83 821,27	0,00	4 000,00	4 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	15 012,88	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 1 138,50	d 0,00
13	Subventions d'investissement	1 138,50	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	1 138,50	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	-90 828,75
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018	ı
--	----	------	---

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 173 LIBELLE: G.R.EGLISES BOTHOA/ST.NICOLAS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	207 216,99	a 14 220,00	200 000,00	b <b>200 000,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 756,92	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	1 756,92	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	205 460,07	14 220,00	200 000,00	200 000,00	
2313	Constructions	191 311,33	14 220,00	200 000,00	200 000,00	
2316	Restauration des collections et oeuvres d'art	14 148,74	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 8 058,00	d 40 000,00
13	Subventions d'investissement	8 058,00	40 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	5 925,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	2 133,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif
--

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
		_

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 176 LIBELLE: PISCINE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	187 955,68	a 0,00	45 900,00	b <b>45 900,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	21 586,20	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	21 586,20	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	166 369,48	0,00	45 900,00	45 900,00	
2313	Constructions	165 644,46	0,00	45 900,00	45 900,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	725,02	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-45 900,00
--	------------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018	١
--	----	------	---

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 177 LIBELLE: G.R.BATIMENTS COMMUNAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	1 142 340,28	a 29 503,20	239 700,00	b <b>239 700,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	6 702,67	0,00	30 700,00	30 700,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	6 702,67	0,00	30 700,00	30 700,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 135 637,61	29 503,20	209 000,00	209 000,00	
2313	Constructions	1 135 637,61	29 503,20	209 000,00	209 000,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	-269 203,20
Besoin de financement si négatif	-269 203,20

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL		2018
	1	_

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 185 LIBELLE: Reboisement

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)		sitions relles 3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	63 245,61	a 0,00		7 000,00	b 7 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	63 245,61	0,00		7 000,00	7 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	63 245,61	0,00		7 000,00	7 000,00	
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes	à réaliser 2017 (2)			Recettes de l'ex	ercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		С		0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00				0,00
1326	Autres établissements publics locaux		0,00			0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	-7 000,00
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018
		_

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 206 LIBELLE: ACQUISITIONS FONCIERES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	318 302,69	a 0,00	20 000,00	b <b>20 000,00</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	318 302,69	0,00	20 000,00	20 000,00	
2111	Terrains nus	181 290,85	0,00	20 000,00	20 000,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	52 353,36	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	61 888,48	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	22 770,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  Excédent de financement si positif  Besoin de financement si négatif	-20 000,00
--	------------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 213 LIBELLE: VOIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	2 560 396,97	a 0,00	176 849,93	b 176 849,93	b
20	Immobilisations incorporelles	4 057,55	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	4 057,55	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	14 925,17	0,00	4 000,00	4 000,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 197,96	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terra	1 435,20	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	4 501,01	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	1 650,48	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	3 140,52	0,00	4 000,00	4 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 541 414,25	0,00	172 849,93	172 849,93	
2313	Constructions	37 788,22	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 503 626,03	0,00	172 849,93	172 849,93	

RECETTES (répartition) (Pour information)		(2)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-176 849,93
--	-------------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 229 LIBELLE : Aménagement du camping municipal

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	3 245,94	a <b>0,00</b>	135 860,49	b <b>135 860,49</b>	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	3 245,94	0,00	135 860,49	135 860,49	
2313	Constructions	3 245,94	0,00	135 860,49	135 860,49	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-135 860,49
--	-------------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 234 LIBELLE: Atelier municipal POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	155 968,85	a 63 376,89	900 000,00	b 900 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	61 460,06	0,00	0,00	0,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	14 196,52	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	47 263,54	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	94 508,79	63 376,89	900 000,00	900 000,00	
2313	Constructions	94 508,79	63 376,89	900 000,00	900 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice		
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 294 400,00	d 0,00		
13	Subventions d'investissement	294 400,00	0,00		
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00		
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	172 500,00	0,00		
1348	Autres	121 900,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-668 976,89
--	-------------

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1	

	Nature	Date de la décision de	Montant maximum	Montant des		ant des ements N-1	Encours restant dû au
	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/N	tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	01/01/N
519	Crédits de trésorerie (Total)						

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

					Em	prunts e	t dettes	à l'origin	e du con	trat				
Nature	Organisme prêteur ou	Date de	ou date de pr	Date du		Type de taux	Index	Taux initial			Périodicité des	Profil	Possibilité de rembour-	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	chef de file	signature		premier rembt	Nominal (2)	d'intérêt (3)		Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	sement anticipé partiel O/N	d'emprunt (8)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 478 943,89									
1641 Emprunts en euros (total)					378 943,89									
0424105	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	01/12/1994		01/01/1995	148 637,79	R		5.8	4.74625		А	Х	N	A-1
0424107	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	01/12/1994		01/01/1995	47 367,28	R		5.8	4.74625		A	Х	N	A-1
7001974Z	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/10/1994		30/10/1995	182 938,82	F		6.5	6.5		A	Х	N	A-1
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)					2 100 000,00									
060529	BANQUE FINANCEMENT ET TRESORERIE	28/12/2006		15/11/2009	1 800 000,00	F		5.12	4.5166		A	С	N	A-1
061529	BANQUE FINANCEMENT ET TRESORERIE	31/12/2009		15/11/2010	300 000,00	F		4.1	1.06812	·	А	С	N	A-1
Total général					2 478 943,89									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle ; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	

					Emprunts	et Dettes	au 01/01/2	018				
Nature	Courseture 2		Catégorie	Capital restant			Taux d'inté	rêt	Annuités de l'exercice			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)  O/N  Montant  couvert  après	dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 521 793,24					112 682,15	74 713,32	0.00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		117 793,24					25 682,15	3 939,82	0.00	0,00
0424105	N	0,00		63 337,88	8,00	R		4.70352	6 993,22	1 298,42	0.00	0,00
0424107	N	0,00		20 184,26	8,00	R		4.70352	2 228,57	413,78	0.00	0,00
7001974Z	N	0,00		34 271,10	2,75	F		6.5	16 460,36	2 227,62	0.00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)		0,00		1 404 000,00					87 000,00	70 773,50	0.00	0,00
060529	N	0,00		1 200 000,00	15,83	F		4.51965	75 000,00	62 293,32	0.00	0,00
061529	N	0,00		204 000,00	16,83	F		1.06812	12 000,00	8 480,18	0.00	0,00
Total général		0,00		1 521 793,24					112 682,15	74 713,32	0.00	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

<sup>(13)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.3	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00	)								0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	)								0,00	0,00	0,00 %

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> Capital restant dû: En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indices sous jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

# COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Indices s	ous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.  Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	5					
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%					
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	1 521 793,24					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5	

	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
		Capital				Nature de	N. 0. 1.1					Primes év	rentuelles
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		restant dû Date de au 01/01/N fin du	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5	

Instruments de	e Effet de l'instrument de couverture								
couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Référence de			Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.6	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)		

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité au cours de	Dont		
REFARITION FAR FRETEUR	l'origine (2)	- / - / <b>N</b>	N l'exercice		Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.7	
AUTRES DETTES		

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

B-3-4-A27 35

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	1
ELEMENTS DU BILAN	A3	1
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL								
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :								
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)						
Linéaire	20415 Groupement de coll Subv. équi.versées aux org. publics	15	26/03/2007					
Linéaire	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	15	26/03/2007					
Linéaire	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics	15	26/03/2007					
Linéaire	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	15	26/03/2007					

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A4	
ETAT DES PROVISIONS		

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	5 000,00		51 500,00	56 500,00	51 500,00	5 000,00
provision pour créances douteuses (loyers impayés)	0,00	03/04/2015	11 500,00	11 500,00	11 500,00	0,00
Réglement contentieux	0,00	22/03/2016	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Provision pour risque contentieux	0,00	04/04/2017	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Loyers impayés locataire commune	5 000,00	10/04/2018	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	5 000,00		51 500,00	56 500,00	51 500,00	5 000,00

B-3-4-A4 37

<sup>(1)</sup>Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN	A5	1
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)		

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

B-3-4-A4 38

	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL		
Г	IV. ANNEYEO	13.7	1

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN	A6.1		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE =A + B	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	128 000,00	I 128 000,00
16 Emprur	nts et dettes assimilées (A)	114 000,00	114 000,00
1641	Emprunts en euros	27 000,00	27 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	87 000,00	87 000,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	14 000,00	14 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	14 000,00	14 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	14 000,00	14 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	128 000,00	142 064,34	D001 0,00	270 064,34

B-1-1-B

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL		
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN	A6.2	1

**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES** 

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	385 630,19	III 385 630,19
Ressource	s propres externes de l'année (a)	37 081,89	37 081,89
10222	Dotations, fonds divers et réserves	35 081,89	35 081,89
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		348 548,30	348 548,30
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	39 885,83	39 885,83
28041642	SPIC - Bâtiments et installations	21 145,28	21 145,28
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	14 060,31	14 060,31
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	273 456,88	273 456,88

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	385 630.19	303 596.50	1 106 720.88	234 898,19	2 030 845,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	270 064,34
Ressources propres disponibles	IV 2 030 845,76
Solde	V = IV - II (6) + 1 760 781.42

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN	A8	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		

# **A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL	TOTAL						

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL	TOTAL						

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

B-3-4-A8 41

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	А9	

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : Intitulé de l'o	pération :	Date de la délibération :				
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

<sup>(2)</sup> Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

<sup>(5)</sup> Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

<sup>(7)</sup> Indiquer le chapitre

# COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT BP 2018 IV BB 2018

#### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année mobilisation d'amortisse l'emprui	et profil ment de	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil		de file		01/01/2010	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	a compraint (7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					90 178,51	68 369,04											2 871,50	2 092,03
Tiers RECUP Compta	2003	Х	LOGEMENTS BSB	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	90 178,51	68 369,04	19,75	Α	R		4,2	R		4,2	A-1		2 871,50	2 092,03
TOTAL GENERAL					90 178,51	68 369,04											2 871,50	2 092,03

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeu	r en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2) Provisions pour garanties d'emprunts	A B C D	0,00 0,00 187 395,47 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	187 395,47
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 812 777,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3) 10,34%

B-1-1-A 44

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3	1
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		1

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	montant des rea					des redevan	edevances restant à courir				
du contrat	·	l'exercice	bailleur	contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)		

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B-3-4-B13 45

	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
ſ	IV - ANNEXES	IV	
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

B-3-4-B13

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
ſ	IV - ANNEXES	IV	1
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5	

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL			•				

B-3-4-B13 47

<sup>(1)</sup> Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6	]
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
тот	TOTAL						

B-3-4-B13 48

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HOPS RILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1 7	

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	
(article L. 2311-7 du CGCT)	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		F	ONCTIONNEMENT		
6558	2018.27	Contrat association OGEC Sacré Coeur primaire	OGEC/ ECOLE SACRE	Associations	12 719,00
6558	2018.28	contrat association OGEC Sacré Coeur maternelle	OGEC/ ECOLE SACRE COEUR	Associations	12 712,00
65733	2018.18	Subvention FLAJ	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	Départements	400,00
657348	2018.19	Participation RASED	CAISSE DES ECOLES	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	0,00
657361	2018.25	Subvention d'équilibre Caisse des Ecoles	CAISSE DES ECOLES	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	13 562,00
657362	2018.26	Subvention CCAS	CCAS	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	4 431,00
6574	2018.08	Subvention fonctionnement Amicale Laïque	AMICALE LAIQUE	Associations	3 387,00
6574	2018.13	Subvention de fonctionnement ANACR	ANACR LES AMIS DE LA RESISTANCE	Associations	59,00
6574	2018.10	subvention fonctionnement APEL Sacré Coeur	APEL ECOLE DU SACRE COEUR	Associations	1 628,00
6574	2018.20	Participation emploi associatif animateur sportif judo	ARGOAT JUDO CLUB / MARESCA Salvatore	Associations	3 334,00
6574	2018.05	Subvention fonctionnement Sté chasse	ASS. COMM. CHASSEURS	Associations	287,00
6574	2018.24	Subvention Association foncière	ASSOCIATION FONCIERE	Autres	3 049,00
6574	2018.07	Subvention animation Reine de Cornouaille fonctionnement Blés d'	ASSOCIATION LES BLES D'OR	Associations	500,00
6574	2018.22	participation emploi associatif animateur culturel	ASSOCIATION MUSEE RURAL DE L'EDUCATION BOTHOA	Associations	5 000,00
6574	2018.21	Participation emploi associatif animateur	ASSOCIATION MUSEE RURAL DE L'EDUCATION BOTHOA	Associations	5 026,00
6574	2018.16	subventtion évènementielle Comice agricole	COMICE AGRICOLE	Associations	850,00
6574	2018.01	Subvention fonctionnement Entente Basket pélémois	ENTENTE BASKET PELEMOIS	Associations	581,00
6574	2018.14	subvention fonctionnement FNACA	F.N.A.C.A	Associations	91,00
6574	2018.09	subvention fonctionnement FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	Associations	3 387,00
6574	2018.11	subvention fonctionnement FSE CEG J. Jaurès	FOYER SOCIO EDUCATIF	Associations	2 573,00
6574	2018.02	Subvention fonctionnement Handball Pélémois	HAND BALL PELEMOIS	Associations	3 356,00
6574	2018.03	Subvention fonctionnement animations 30 ans Judo Club Pélem	JUDO CLUB PELEMOIS / MARESCA Salvatore	Associations	500,00
6574	2018.06	subvention fonctionnement les Marcheurs du Pelem	LES MARCHEURS DU PELEM	Associations	213,00
6574	2018.15	subvention fonctionnement Les restos du Coeur	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	150,00
6574	2018.12	subvention fonctionnement Outil en mains	L'OUTIL EN MAIN	Associations	525,00
6574	2018.17	Subvention évènementielle CAP SPORTS	OFFICE DES SPORTS	Associations	1 450,00
6574	2018.23	Participation emploi associatif animateur sportif	OFFICE DES SPORTS	Associations	9 000,00
6574	2018.04	Subvention fonctionnement USAP	UNION SPORTIVE ARGOAT PELEM	Associations	3 063,00

 <sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.
B-3-4-B17

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	7
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1	1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

B-3-4-B21 50

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2	
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		

	Montant des AE			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

B-3-4-B21 51

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE		

Libellé de	Libellé de la recette :							
Reste à e	Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant	
Reste à e	Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/0	01/N :	0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/	12/N :		

B-3-4-B3 52

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

GRADES OU EMPLOIS (1) CAT		EMPL	OIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	(2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5	0	5	4	0	4	
Attaché territorial	А	1	0	1	1	0	1	
Rédacteur	В	2	0	2	2	0	2	
Rédacteur principal de 1ère classe	В	1	0	1	0	0	0	
Adjoint administratif principal de 1ere classe	С	1	0	1	1	0	1	
FILIERE TECHNIQUE (c)		13	1	14	12	0	12	
Technicien principal de 1ère classe	В	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique	С	2	1	3	2	0	2	
Adjoint technique principal 1ère classe	С	6	0	6	6	0	6	
Adjoint technique principal 2ème classe	С	3	0	3	3	0	3	
Agent de maîtrise principal	С	1	0	1	1	0	1	
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1	
Agent Spécialisé principal 1ère classe école maternelle	С	1	0	1	1	0	1	
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1	
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	С	1	0	1	1	0	1	
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	С	1	0	1	1	0	1	
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		21	1	22	19	0	19	

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

B-3-4-C1

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
01/01/N	(1)	(2)	Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
  - 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

B-3-4-C1 54

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT		
FINANCIER		
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)		

	Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à  Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.							
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement				
Délégation de service public (2)								
<u>Détention d'une part du</u> <u>capital</u>								
Garantie ou cautionnement d'un emprunt 31/12/2002	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	Société Française	123 337,28				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme								
<u>Autres</u>								

B-3-4-C2 55

<sup>(1)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.1	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE		
OU L'ETABLISSEMENT		

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	01/01/1993	Taxe professionnelle unique + fiscalité additionnelle	0,01
Autres organismes de regroupement			
Syndicat de gendarmerie de St Nicolas du Pelem		Sans fiscalité propre	0,01
Syndicat d'Energie 22		Sans fiscalité propre	0,01
Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable du Kreiz Breizh		Sans fiscalité propre	0,01

B-3-4-C31 56

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2	1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)		

Catégorie d'établiss	sement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

B-3-4-C31 57

<sup>(1)</sup> Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	7
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.3	1
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		1

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET		TVA (oui / non)
Assainissement	Assainissement			21220321000068	SPIC	non
Caisse des Ecoles	Caisse des Ecoles			26220181700018	SPA	non
CCAS	CCAS			26220035500010	SPA	non

B-3-4-C31 58

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.4	1
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

B-3-4-C31 59

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	]
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	1 512 000,00	1,320	15,770	0,000	238 442,00	1,318
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 387 000,00	0,685	20,560	0,000	285 167,00	0,682
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	103 300,00	1,111	73,060	0,000	75 471,00	1,111
TOTAL	3 002 300,00	0,174			599 080,00	0,349

B-3-4-D1 60

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2018
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Présenté par le Maire, A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 10/04/2018 Le Maire, Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES: Pour: 15 Contre: 4

0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

Abstention : 03/04/2018

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 10/04/2018

Les membres du Conseil Municipal,

LE CAËR Daniel, Maire	
BERNARD Christiane	
FRABOULET Solenn	
LAGADEC Guy	
PASCO Gérard	
BOUDIAF Catherine	
JAN Anne-Marie	
LUCAS Michel	
LE ROUX Daniel	
ANDRE Denis absent donnant procuration à BOUDIAF Catherine	
FALHER Daniel absent donnant procuration à LAGADEC Guy	
CARMES Arnaud absent donnant procuration à LE ROUX Daniel	
BOUJEANT Solène absente donnant procuartion à FRABOULET Solenn	

B-3-4-D2 61

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	ВР	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

LE GALL PAYSANT Magali absente donnant procuration à JAN A-M	
LE BARS Michel	
LORGUILLOUX Karine	
QUERE Jean	
LE MEHAUTE Emmanuelle	
PERON Patrice	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2018 et de la publication le 13/04/2018.

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 13/04/2018

# **SOMMAIRE**

## I.Informations générales

- p.2 A Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B Modalités de vote du budget

### II.Présentation générale du budget

- p.4 A1 Vue d'ensemble Sections
- p.5 A2 Vue d'ensemble Section de fonctionnement Chapitres
- p.6 A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- p.8 B1 Balance générale du budget Dépenses
- p.9 B2 Balance générale du budget Recettes

## III.Vote du budget

- p.10 A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses
- p.13 A2 Section de fonctionnement Détail des recettes
- p.15 B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- p.17 B2 Section d'investissement Détail des recettes
- p.18 B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

	IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - E	éments du bilan		
p.27	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	l x	
p.28	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.30	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	l x	
p.31	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l x	
p.32	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.34	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.35	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.36	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.37	A4 - Etat des provisions	X	
p.38	A5 - Etalement des provisions	X	
p.39	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.40	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.41	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.42	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B-E	ngagements hors bilan		
p.43	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.44	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.45	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.50	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.52	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C-A	utres éléments d'informations		
p.53	C1 - Etat du personnel	l x	
p.55	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.60	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)